

Nouvel Accord sur la Classification de droit Privé : Evolution ou Révolution ?

C'est une modification de la nomenclature des métiers, des changements d'intitulés d'emploi, des fusions, ou créations d'emploi, ou encore des changements d'amplitude.

13 Changements d'intitulé de poste. Pour exemple vous étiez :

- Conseiller en Gestion des Droits, vous devenez conseiller indemnisation
- Chargé d'appui au pilotage des activités vous devenez chargé d'appui opérationnel
- Directeur territorial Délégué vous devenez Directeur Départemental Délégué

14 Emplois sont créés :

- 2 pour le métier du conseil : Conseiller chargé de développement des projets et services aux usagers et conseiller en délivrance des services centralisés
- 12 pour les fonctions supports

Ces 14 nouveaux métiers ont une amplitude indiciaire plus large et permettent la valorisation et reconnaissance de l'expertise sans changer de métier. Ces postes paraîtront à la BDE au 1^{er} juin 2026.

5 Emplois fusionnés :

Issus du regroupement de 11 anciens emplois dans les fonctions supports. Les agents concernés sont automatiquement repositionnés sur leur nouvel emploi. Par exemple :

Anciens emplois	Amplitude Emploi Fusionné	Emploi fusionné
Chargé(e) de la diversité et du Handicap		Chargé(e) de la Diversité, du Handicap et des Conditions de vie au travail
Chargé(e) des conditions de vie au travail	E1 – G4	Chargé(e) de la Diversité, du Handicap et des Conditions de vie au travail

Des changements d'amplitude :

- Les Référents Métiers, Responsables accueil et Responsables d'équipe auront une amplitude plus grande jusqu'au niveau G (au lieu de F)
- Les Chargés d'opérations immobilières, Contrôleurs de gestion, Juristes, Acheteurs, Trésoriers, Chargés d'analyse des données comptables et financières pourront aller jusqu'au niveau H (au lieu de G).





MÉTIERS DE
L'EMPLOI

SYNDICAT DES
TECHNIQUES,
AGENTS DE MAÎTRISE,
CADRES
GRAND EST

Pourquoi nous resterons vigilants ?

Quand bien même :

- **Je suis Conseiller en agence** et j'ai alors l'opportunité de postuler sur les postes de Conseiller Chargé de Développement des Projets et Services aux usagers sur site avec une amplitude jusque G. Combien de conseillers seront réellement concernés ?
- **Je suis RM ou REA**, et l'amplitude va jusque G au lieu de F. Combien aujourd'hui sont à l'échelon F et seront susceptibles d'atteindre l'échelon G ?
- **Je suis Fonction Support** et j'ai l'opportunité de postuler dans le réseau sur les postes de Conseiller chargé de développement des projets. Combien de postes et à quel endroit aurai-je l'opportunité de valoriser mon domaine d'expertise en me garantissant une évolution allant jusqu'à G ?
- **Je suis Fonction Support** sur des emplois de Chargé d'opérations immobilières, Contrôleur de gestion, Juriste, Acheteur, Trésorier, Chargé d'analyse des données comptables et financières et la reconnaissance de mon travail est étendue jusqu'à l'amplitude H alors qu'elle se limitait à G. Serai-je effectivement concerné ?
- **Je suis agent de plateforme DPSR** et j'ai l'opportunité de postuler sur le poste de Conseiller en délivrance des services centralisés pour évoluer au sein de ma plateforme avec une amplitude de D jusqu'à E. Dans quel cas serai-je concerné ?
- **Je ne suis dans aucune de ces situations** : je bénéficie toujours des mêmes avantages de la classification précédente, avec de nouvelles perspectives.

La CFE-CGC a voté pour cet accord. Pour autant la CFE-CGC n'aura de cesse de se mobiliser pour faire évoluer favorablement ma situation au sein de la classification avec un budget dédié.

Nous serons mobilisés pour la négociation de la suite de l'accord en avril 2026.

POUR VOUS ABONNER A NOS ACTUS, CLIQUEZ [ICI](#) !



Pour mieux connaître nos valeurs, nos missions & notre offre de service, cliquez [ici](#)
Des remarques, des questions ? Contactez-nous !
syndicat.cfe-cgc.grandest@francetravail.fr